

AFFAIRE No 46 - CESSION DE TERRAIN A MONSIEUR ROBERT ROSAIRE DANS LE CADRE DE LA RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE AJ BUTOR

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la résorption de l'Habitat Insalubre au Butor, Monsieur ROBERT Rosaire a été exproprié d'une partie de son terrain sur laquelle il projetait de bâtir, mais qui était indispensable pour la construction de logements antibidonvilles (opération "Les Citrines").

En compensation, je vous propose de lui céder une parcelle communale de 580 m<sup>2</sup>, cadastrée section AY no 7 (partie), située à proximité immédiate et, ce, au prix de 350 000 F (tenant compte de la plus-value résultant des travaux de viabilité qui seront réalisés par la Commune).

En cas d'accord, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'acte de vente.

Je mets cette affaire aux voix.

D.C.M. affichée en Mairie,  
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,  
Le 6 avril 1988

LE MAIRE  
LE MAIRE

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions du Cadre de Vie et des Finances

Elles émettent un avis favorable.

D.C.M. affichée en Mairie,  
Le 31 mars 1988 \_\_\_\_\_

D.C.M. reçue à la Préfecture,  
Le 6 avril 1988

LE MAIRE : Y a-t-il des intervenants ?

Je mets cette affaire aux voix. Opposition ? Abstention ?

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.